

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

CONVOCAION DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-six janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire, Mme GUESNON, Mr DOUASBIN, Mme LEMATTE, Mr BEZIERS Adjoints, Mme LOISEL-LEPALLEC, MME LAUNAY, Mme LEGRAVEY, Mr LECHEVALLIER, Mme LEVILLAIN, Mme DOITEAU, Mr ANNE, Mr ROSEL, Mr CHAPRON

Secrétaire : MME LEGRAVEY

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2021 .Monsieur le Maire fait part de son regret de ne pas pouvoir tenir la cérémonie des vœux, pour cause de contexte sanitaire difficile, en revanche il s'adressera à la population par voie dématérialisée, sous la forme d'une lettre aux habitants.

Il informe également l'assemblée que la famille de MR BRIERE a adressé à la municipalité ses remerciements pour l'accompagnement lors des cérémonies d'hommage.

Enfance et jeunesse :

Estimation des effectifs rentrée 2022-2023

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'académie reçu le 18 décembre 2021 qui informe que le nombre d'enfants inscrits à l'école publique Catherine Dior pour l'année 2021-2022 est de 206 élèves, et que les projections pour la rentrée 2022-2023 sont de 202 élèves.

Aides sociales

Point d'information sur les relogements

Monsieur le Maire informe que les deux familles qui habitent rue du Presbytère, dans le logement communal qui fera l'objet d'une démolition dans le cadre du réaménagement du bourg, se sont vus proposer des nouveaux logements sur LA HAYE PESNEL, et que nous sommes dans la phase de médiation.

Ressources humaines

Création d'un poste de TECHNICIEN -Service technique DEL 22-0101

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien, en raison de l'obtention du concours par un agent.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée.

La création d'un emploi de technicien à temps complet, pour encadrer le service technique à compter du 01/02/2022.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-2,

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien IB 415 /IM 369

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOPTÉ voix pour 14 ; voix contre 0 abstentions 0

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12

Poste médiateur Jeunesse

Monsieur le Maire ouvre le débat auprès de l'assemblée délibérante concernant la création d'un poste de médiateur jeunesse. En effet, il a été constaté par les forces de l'ordre et notre service enfance jeunesse éducation que les jeunes souffrent parfois d'oisiveté ce qui peut conduire ponctuellement à des actes de délinquances. Monsieur le Maire propose de la prévention à la place d'une méthode répressive qui consisterait à installer de la vidéo surveillance. Ce sujet sera l'objet d'une prochaine commission ressources humaines.

D'autre part, il informe son souhait, de trouver un soutien pour aider la première adjointe en charge des solidarités. La commission ressources humaines se saisira également de ce sujet.

Point ressources humaines

Monsieur le Maire ajoute que, compte tenu du contexte sanitaire la commission ressources humaines qui devait se tenir en décembre puis en janvier n'a pu avoir lieu. Cependant le bureau municipal du 18 janvier a été informé et a pris les décisions suivantes : un montant de 9500 € sera inscrit au budget 2022 pour la valorisation des agents par le biais du RIFSEEP-CIA, suite aux entretiens professionnels des agents. Des augmentations de contrats d'heures de trois titulaires vont être soumises au comité technique avant que le conseil municipal ne se prononce. Monsieur le Maire précise que ces extensions de contrats sont la régularisation d'heures complémentaires payées régulièrement depuis 2 ans, pour 2 titulaires et pour le dernier titulaire ,il s'agit de renforcer l'équipe qui entretient les équipements publics.

Lignes directrices de gestion DEL 22-0103

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les lignes directrices de gestion du personnel communal d'une validité de 6 ans soumis au comité technique en date du 25/11/2021, ayant reçu

- un avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités,
- un avis favorable à la majorité des représentants du personnel.

Le conseil municipal ainsi informé décide :

Voix Pour 14

Contre 0

Abstention 0

-d'adopter les lignes directrices de gestion à compter du 01/01/2022

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Règlement intérieur du personnel communal DEL 22-0104

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le règlement intérieur pour personnel communal soumis au comité technique en date du 25/11/2021, ayant reçu :

- un avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités,
- un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel.

Le conseil municipal ainsi informé décide :Voix Pour 14-Contre 0-Abstention 0

-d'adopter le règlement intérieur pour le personnel communal à compter du 01/01/2022.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Travaux d'investissements

Rénovation lumineuse -Allée des rosiers-Rue des Cavaliers-Rue du Champ de Foire par le SDEM DEL 22-0104

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Cité des Bruyères ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 3 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de LA HAYE PESNEL s'élève à environ de 2 100 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Cité des Bruyères »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le **PREMIER TRIMESTRE 2022**
- Acceptent une participation de la commune de **2 100 €**,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Enquête publique- Revitalisation du bourg

Le contexte sanitaire ne permettant pas la tenue d'une réunion publique, la collectivité fait le choix de faire une enquête publique sous forme d'exposition présentant le projet, avec possibilité de laisser des remarques sur un cahier de doléances. Cette exposition se déroulera dans la salle d'honneur de la mairie courant mars 2022.

Contrat Pôle de services

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux pour l'audition du Contrat de Pôles de services se sont déroulés ce mois-ci : les projets inscrits pour une enveloppe éligible de 300 000 €

-Réaménagement du bourg pour le volet attractivité 80 % du contrat soit 240 000 €

-Etude de faisabilité pour le pôle socio culturel 5 % du contrat soit 15 000 €

-Création d'une agence sociale de proximité 15 % du contrat soit 45 000 €

Les services départementaux et communaux travaillent actuellement sur les fiches action, le passage en commission permanente se fera en avril 2022 au département.

Finances-Impôts

Demande de subvention -Dotation de soutien à l'investissement local pour la revitalisation du bourg -2022 DEL 22-0105

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement concernant les travaux de revitalisation du bourg, au stade avant projet.

REVITALISATION DU BOURG

ACTIONS 1-2-3

PLAN DE FINACEMENT GLOBAL	€ HT	%
REGION(Contrat de territoire GTM)	240 000,00	9
DEPARTEMENT (CPS)	240 000,00	9
ETAT (DSIL) 40%	1 052 262,00	40
DEPARTEMENT(amendes de police)	46 000,00	2
AUTOFINANCEMENT	1 052 393,56	40
TOTAL	2 630 655,56	100

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité Voix Pour :14 Contre :0 Abstention :0
- D'adopter le principe de l'opération présentée pour la revitalisation du bourg.
- D'accepter le plan de financement présenté.
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local programmation 2022.
-D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la rénovation et réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable du bourg – DEL 22-0106

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement concernant les travaux de rénovation et réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable du bourg.

40 % Agence de l'Eau Seine Normandie : 309 349.168 € TTC

60 % Autofinancement : 464 023.72 € TTC

TOTAL : 773 372.92 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix Pour :14 Contre :0 Abstention :0

- D'adopter le principe de l'opération présentée pour les travaux de rénovation et réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable du bourg.

- D'accepter le plan de financement présenté.

- De solliciter l'aide de l'Agence Seine Normandie au titre de la programmation 2022.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Achat terrains Rue des Hérissons-Rue Pendante MME MEYER BrigitteDEL 22-0107

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix pour 14 Contre 0 Abstentions 0

- D'autoriser l'achat des parcelles suivantes : Section AC 1170 345 M² Section AC 1171 4a79CA appartenant à MME MEYER Brigitte, située rue Pendante et rue des Hérissons, moyennant la somme de 31 500 €.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les frais seront à la charge de la commune de La Haye-Pesnel et l'acte sera reçu en l'étude de Maître Mansencal, notaire à La Haye-Pesnel.

Terrain rue Lanos Dior

Monsieur le Maire, à l'occasion de ce point, informe que l'OGEC de l'Ecole privée Saint Michel accepte de vendre à la commune le terrain mitoyen à leur bâtiment rue Lanos Dior en revanche, ils ne souhaitent pas intégrer le projet de restauration scolaire. Désormais la commune doit prendre contact avec l'Association Saint Yves qui gère le patrimoine de l'école privée.

Eau-Assainissement

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020.del 22-0108

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, décide à l'unanimité.

Voix Pour 14 Contre 0 Abstention :0

-d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de La Haye-Pesnel. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Admission en créances éteintes budget eau -assainissement DEL 22-0109

Le trésorier de Granville présente un état de titres qu'il n'a pas pu recouvrir ; en conséquence le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en créances éteintes la somme suivante : **82.80 €**

Sport et culture

Compte rendu de la commission sport et culture

Sport, rapporteur Sylvain Lechevallier : Lors de la commission, le service a fait un état des lieux du sport sur le territoire hayland. La Haye Pesnel compte 990 licenciés, repartis en 9 sections. Il est compliqué d'accueillir tous les adhérents correctement (infrastructures vieillissantes ou manquantes).

La commission propose 4 projets :

-un parcours santé au Bois Marie Pinot(accompagné par le plan gouvernemental « plan 5000 terrains »)

-un plateau multisports (accompagné par le plan gouvernemental « plan 5000 terrains »)

-le kilomètre pédestre avec exposition Land'Art

-un parcours cyclocross (au-dessus du stade du Prieuré)

Le conseil municipal valide, et demande au service sport et culture de travailler techniquement et financièrement sur la faisabilité des projets. Les arbitrages seront pris ultérieurement.

Culture, rapporteur Jean Jacques BEZIERS:

Une tâche conséquente est à réaliser sur l'accompagnement des associations culturelles.

-Culture en Pays Hayland : en grande difficulté, l'association nous a communiqué une liste de tâches qu'elle réalise dans le cadre de son activité. Le Service accompagne déjà l'association depuis le début de la saison 2021-2022, l'arrivée d'un agent détaché à la culture va soulager l'association. Une convention doit être établie entre l'association et la municipalité pour la saison 2022-2023.

-L'achat d'une licence d'entrepreneur de spectacle est nécessaire auprès de la DRAC.

-La commission propose la création d'un comité de sélection de 12 membres (6 membres de l'association et 6 membres de la commission 3 élus + DGS+ chef sport et culture et régisseur)

-L'assemblée générale du comité des fêtes doit permettre de relancer l'activité de l'association et de trouver de nouveaux bénévoles.

Projets :

-Réflexion sur la salle du PAYS HAYLAND : elle n'a pas vocation à accueillir les concerts les orientations se portent sur l'espace extérieur du square des vikings.

-Toute mise en place d'une programmation minimum nécessitera des achats : tapis noir, tonnelles, sono car les locations seront trop onéreuses. A ajouter pour le budget 2022.
-La réflexion d'un calendrier des événements est d'actualité (lors d'échanges avec les associations) car il est nécessaire d'avoir une plus grande clarté sur l'importante programmation des événements sur la commune.
-Un chemin du Land art ou artothèque peut être initié au sein de la commune, notamment via le parcours utilisé lors du Téléthon.
-Le point de travail numéro un est l'amélioration de la communication (notamment numérique) afin d'apporter une plus grande visibilité aux événements et actions.
Nous sommes à la phase de structuration du pôle Culture.

Modification des tarifs ménage Salle du Pays Hayland

Cette délibération est reportée au prochain conseil les élus souhaitant des informations complémentaires.

Vie municipale :

Désignation des référents au numérique DEL 22-0110

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de nommer MME ANNIE DOITEAU et MR GILLES CHAPRON référents au numérique pour la commune.

Effectif de l'assemblée délibérante

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au décès de Mr Sebastien BRIERE conseiller municipal survenu en décembre 2021, un poste reste vacant .

L'article L270 du code électoral stipule :

"Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Le remplaçant n'a pas obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant. "

Si le suivant de liste ne souhaite pas devenir conseiller municipal, il doit immédiatement démissionner. Le formalisme de la démission n'est pas imposé. Il paraît judicieux qu'il adresse un courrier signé au maire en ce sens.

Lorsqu'il n'est plus possible de faire appel au suivant de liste, il convient de contacter le bureau des élections à la préfecture ou à la sous-préfecture d'Avranches dont vous dépendez. Le siège reste vacant. Aucune élection partielle ne sera organisée (dérogation à l'article L. 270 du code électoral).

Mr Pierre Hardy sera donc contacté, pour connaître son souhait d'intégrer ou non le conseil municipal.

Intercommunalité :

PSLA-Point sur l'échange avec l'ARS

Monsieur le Maire informe de son échange avec les représentants de l'ARS, en présence de Monsieur le Maire de La Lucerne d'Outremer. L'ARS propose d'organiser une nouvelle réunion tripartite, avec les professionnels de santé, les élus et eux mêmes.

Programme local de l'habitat : avis sur le projet PLH

Ce premier PLH a été prescrit par délibération 2018-063 du conseil communautaire en date du 29 Mai 2018. Pour rappel, le PLH définit, pour une durée de 6 ans, les principes et les objectifs d'une politique publique visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale dans un objectif de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur le territoire.

Le projet de PLH comprend :

- Un diagnostic territorial avec un bilan du PLH précédent (2012-2014 sur le territoire de l'ancien Pays Granvillais) et une analyse du fonctionnement du marché local et des conditions d'habitat ;

- Un document d'orientations, qui énonce les objectifs du PLH et indique les principes retenus pour permettre le développement d'une offre suffisante et diversifiée. Il précise la réponse aux besoins en logement par type de produits.

- Un programme d'actions, détaillé sur les différentes thématiques de la politique locale, assorti d'un budget prévisionnel et des moyens d'accompagnement. Il propose un échéancier prévisionnel de réalisation et décline les objectifs de production de logements par commune. Un travail partenarial a été mené tout au long de l'élaboration du PLH, avec l'association des communes et des acteurs de l'habitat à chaque étape des travaux de construction du PLH :

- Une présentation régulière devant les élus en Bureau communautaire, tout au long de la phase d'élaboration ;

- Toutes les communes du territoire ont été rencontrées par groupes ou individuellement, au moment de la phase de diagnostic et lors de la territorialisation des objectifs de production de logements ;

- Deux conférences des maires ont été organisées pour présenter le programme d'action et la territorialisation des objectifs de production de logements.

- Une plénière et deux réunions en distanciel ont permis de présenter le programme d'action et la territorialisation des objectifs de production de logements à l'ensemble des conseillers communautaires ;

- Les acteurs locaux de l'habitat et les personnes publiques associées ont été associés tout au long de l'élaboration, via des entretiens lors de la phase de diagnostic, lors d'ateliers thématiques pour la définition des actions, et par leur participation au comité de pilotage.

Le diagnostic du PLH a mis en lumière un contexte territorial favorable pour Granville Terre et Mer avec une démographie active et une offre d'habitat diversifiée. Ce contexte favorable montre cependant quelques signes de fragilité avec une dynamique démographique qui ralentit et un déséquilibre générationnel qui se creuse. Le territoire de Granville Terre et Mer présente des réalités locales très contrastées en termes d'attractivité des communes et du parc de logements existants, de sociologie et d'équilibre générationnel. Il en résulte la création de micro marchés de l'habitat qui posent avec acuité la question des équilibres territoriaux : à quelle échelle doivent se jouer les parcours résidentiels ? Quels sont les équilibres territoriaux à viser ? Comment conforter les fonctions existantes qui permettent un parcours résidentiel à l'échelle de la Communauté de Communes ? Quel rééquilibrage viser pour assurer une mixité sociale et générationnelle à l'échelle de chaque commune ou secteur de communes ? Enfin le diagnostic a mis en exergue la gouvernance particulière sur le territoire avec un jeu d'acteurs complexe et des partenariats faibles malgré des initiatives intéressantes. Les orientations stratégiques du PLH validées lors du conseil communautaire du 3 Mars 2020 sont les suivantes :

- Granville Terre et Mer une terre d'accueil

- Granville Terre et Mer un territoire pour tous

- Granville Terre et Mer un patrimoine naturel et bâti à valoriser

- Granville Terre et Mer un EPCI pilote de la politique de l'habitat

Pour chacun des axes, des orientations et des objectifs sont définis (cf. document orientations stratégiques du PLH).

Axe Orientations stratégiques

Axe 1 : Granville Terre et Mer une terre d'accueil

1.1 Réguler : conforter durablement la dynamique démographique

1.2 Pérenniser l'attractivité

1.3 Fidéliser

Axe 2 : Granville Terre et Mer un territoire pour tous

2.1 Améliorer les équilibres générationnels

2.2 Poursuivre la diversification engagée de l'offre d'habitat

2.3 Mieux répondre aux besoins des populations « spécifiques »

Axe 3 : Granville Terre et Mer un patrimoine naturel et bâti à valoriser

3.1 Traduire dans le PLH les ambitions paysagères et environnementales du SCOT et du PLUi

3.2 Accompagner la requalification du parc existant et renforcer le rôle de ce parc pour répondre aux besoins en logements

Axe 4 : Granville Terre et Mer un EPCI pilote de la politique de l'habitat

4.1 Positionner Granville Terre et Mer comme « autorité organisatrice de l'habitat » sur son territoire

Le document d'orientations, validé en conseil communautaire, fixe un objectif de réponse aux besoins en logements selon la répartition suivante (pour la production neuve) :

- 20% de logements locatifs aidés (représentent actuellement 10% du parc et 7% de la production entre 2013 et 2018) ;
- 25% de logement locatif privé (représentent actuellement 26% du parc) ;
- 25% d'accession à la propriété en offre libre, 30% d'accession aidée à la propriété (l'accession à la propriété représente actuellement 64% du parc et l'accession aidée 23% de la production de logements entre 2013 et 2018).

La Communauté de Communes porte donc une volonté forte d'orienter la production neuve vers le locatif aidé et l'accession aidée, notamment pour répondre aux déséquilibres actuels du marché de l'immobilier.

A partir des orientations, le plan d'action du PLH a été construit et partagé avec les partenaires et les communes. Pour rappel, le programme d'actions du PLH doit définir :

- Un objectif de croissance de la population à horizon 6 ans ;
- La territorialisation des objectifs de production de logements par commune ;
- La déclinaison thématique du programme d'actions ;
- Le budget afférent au PLH et les modalités de son suivi.

Le projet de PLH, prévoit un taux de croissance de à 0,6%/an sur 6 ans soit un besoin estimé à 380 logements par an pour répondre :

- à la croissance démographique (145 logements/an) ;
- au desserrement des ménages (155 logements/an) ;
- à la production de résidence secondaire (80 logements/an).

La production sur 6 ans est donc estimée autour de 2 300 logements. La territorialisation de la production de logement par commune est présentée en annexe de la présente délibération. Cette production de logements se fera par mobilisation du bâti existant pour 13%, par construction neuve dans des opérations en cours pour 30%, par opérations nouvelles dans le tissu urbain existant pour 28% et enfin par des opérations nouvelles en extension urbaine pour 29%.

Le projet de PLH de Granville Terre et Mer s'organise autour de 13 actions. Pour chacune, une fiche action précise le budget dédié, les outils et moyens de mise en œuvre, l'échéancier de réalisation et le pilotage de l'action.

Axe Actions Exemple d'outils et de moyens de mise en œuvre

1. GTM, terre d'accueil

Développer une stratégie foncière intercommunale / Améliorer la maîtrise et le suivi du foncier
Elaboration d'un programme d'action foncière Contractualisation avec l'EPFN Développer une offre en accession à la propriété attractive et accessible Aides financières pour les logements en PSLA Réflexion sur la mise en place d'un office foncier solidaire

2. GTM, un territoire pour tous

Développer et diversifier l'offre locative sociale pour l'adapter aux besoins des demandeurs
Appui financier à la production de logements sociaux (via un permis à point) Soutien financier aux opérations complexes ou de restructuration Répondre aux besoins des seniors et des personnes en situation de handicap Appui au financement d'espace collectif en résidence autonomie Création de logements adaptés dans le bâti existant Favoriser le développement d'une offre de petits logements bon marché, notamment pour répondre aux besoins des jeunes et des saisonniers Appui au logement conventionné Réflexion autour de la colocation Soutien au CLLAJ Répondre aux besoins des Gens du Voyage Diagnostic préalable et création de terrains familiaux Réalisation d'une aire de grand passage Agir sur les équilibres de peuplement à l'échelle de la CC GTM Auto-réhabilitation accompagnée Mise en place de la conférence intercommunale du logement

3. GTM, un patrimoine naturel et bâti à valoriser

Accompagner le réinvestissement du parc existant Espace conseil FAIRE (rénovation énergétique) OPAH Permanence architecte conseil Prime accession dans l'ancien Aide à l'acquisition logement vacant par commune Aides spécifiques pour les copropriétés Mieux

concevoir et améliorer la conception des projets Charte de qualité Mobilisation de l'EPFN Opérations expérimentales / vitrines

4. GTM, un EPCI pilote et animateur de la politique habitat

Informier et accompagner l'ensemble des maîtres d'ouvrage, notamment les particuliers
Communication sur les actions du PLH Réflexion sur la mise en place d'une Maison de l'habitat Renforcer la coopération avec les communes Formation des élus aux outils liés à la politique de l'habitat Appui en ingénierie pour les communes Tableau de bord partagé de la mise en œuvre du PLH GTM pilote de la politique habitat : Ingénierie : chargé de mission habitat

mettre en place un dispositif de gouvernance adapté pour piloter la politique habitat
Rencontre annuelle du PLH : partenaires, communes, Etat Bilan annuel du PLH Créer et faire vivre un observatoire de l'habitat et du foncier Création observatoire du foncier Actualisation et préparation bilan

Le budget global du PLH s'élève à 4 941 200 € sur 6 ans réparti de la manière suivante :

- 2 445 200 € pour les actions liées à la valorisation du bâti existant ;
- 2 343 000 € pour les actions liées au foncier et à la production neuve ;
- 123 000 € pour les actions d'accompagnement (observatoire, formation, ...).

Il convient désormais que chaque conseil municipal donne un avis sur le PLH arrêté. Ce projet est également soumis pour avis à la structure en charge du SCOT (PETR du Pays de La Baie) ; Après examen de ces différents avis, une nouvelle délibération sera prise en conseil communautaire. Le projet de PLH sera ensuite transmis au Préfet de département qui pourra demander des modifications. Après quoi, le PLH sera transmis au Préfet de Région pour obtenir l'avis du Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat. Le PLH, éventuellement modifié à la suite des différents avis, pourra ensuite faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil communautaire et deviendra exécutoire.

Vu la délibération 2018-063 portant prescription de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de Granville Terre et Mer ;

Vu la délibération 2020-18 validant les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération 2021-139 portant arrêt du projet de PLH par le conseil communautaire de Granville Terre et Mer

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L301 et suivants ;

Considérant que la commune a été sollicitée par le président de GTM en date du ...pour donner un avis sur le PLH

Considérant qu'il convient de donner un avis sur le projet de PLH ;

A l'issue de l'exposé de ces motifs,

Le Conseil Municipal décide à la majorité, voix pour 13 contre 0 et abstention 1

- DE DONNER un avis favorable

Redevance spéciale déchets

Monsieur le Maire informe que la redevance spéciale pour le traitement des déchets payée à Granville Terre et Mer par les collectivités et les entreprises va connaître une augmentation elle va passer de 22 €/m³ à 26 €/m³. Cette augmentation s'explique par le saut du prix de la taxe de traitement qui est passée de 18 € à 30 €.

Questions diverses

Monsieur le Maire a reçu un mail de Mr Olivier CHAUMAT qui souhaite qu'une question soit posée en conseil municipal sur :

- l'aération des classes de maternelles
- l'absence de détecteur de CO₂ dans les classes

Monsieur le Maire indique que les classes possèdent toutes des portes et des fenêtres donnant sur l'extérieur, elles sont ouvertes lors des récréations des maternelles, qui durent 30 minutes par demi-journée, cela répond donc au protocole sanitaire actuel.

Concernant les détecteurs de Co₂, leur installation est facultative et leur fiabilité n'a pas encore été validée par les différentes autorités.

Mme LEMATTE relaie une demande du commerce O PANIER HAYLAND situé rue des Abrincates. La commerçante indique que des personnes âgées ont des difficultés à venir en mairie chercher les sacs poubelles transparents. Monsieur le Maire répond que ces personnes peuvent contacter la mairie qui se chargera de livrer les sacs en cas de difficulté majeure.

Calendrier :

Commission Sport et Culture 7 février à 18 h 30

Commission Travaux bâtiments 15 février à 18 h 30

Commission Ressources humaines 22 février à 18 h 30

Conseil municipal 23 février 2022 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 15.